



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 29 avril 2026.

**Mme la Ministre Camille GALLIARD-MINIER,
Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées
visite un ESAT « hors les murs » de l'association AVENS,
emblématique de l'intégration des travailleurs handicapés dans l'entreprise**

L'association AVENS, membre de la Fédération Paralysie Cérébrale France, est particulièrement fière et honorée d'accueillir, le jeudi 30 avril 2026, Mme Camille GALLIARD-MINIER, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, pour une visite d'un Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) « hors les murs » au sein de l'établissement de Naval Group (fleuron industriel français) d'Ollioules ; cette visite va permettre de mettre en lumière une initiative locale particulièrement emblématique favorisant l'accès à l'emploi et à l'autonomie des personnes en situation de handicap dans un environnement ordinaire.

Une offre globale pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap adultes

Implantée dans le département du Var, l'association AVENS accompagne près de 700 adultes en situation de handicap (paralysie cérébrale, polyhandicap, handicap psychique, ...) grâce à l'engagement de plus de 300 professionnels répartis au sein de quatorze Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS). « Résolument tournée vers l'inclusion, l'autodétermination et le vivre-ensemble, AVENS propose un accompagnement individualisé favorisant l'autonomie, l'accès à l'emploi et la participation citoyenne des personnes en situation de handicap. » indique Christian BODIN, Président de l'association AVENS. Son organisation repose sur plusieurs pôles complémentaires : pôle d'accompagnement à l'inclusivité et au rétablissement (PAIR), pôle d'accompagnement vers l'autonomie (PAVA) et pôle parcours emploi accompagné (PPEA).

« L'association AVENS est particulièrement fière et honorée d'accueillir Mme Camille GALLIARD-MINIER, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, afin de lui présenter l'étendue de ses « savoir-faire » et l'engagement résolu de ses équipes : travailleurs en situation de handicap comme professionnels du médico-social notamment en matière de formation, d'intégration professionnelle et d'accès à l'emploi. » ajoute Christian BODIN.

Un pôle parcours emploi accompagné exemplaire

Ce dernier pôle est dédié aux parcours professionnels des personnes en situation de handicap permettant de construire des trajectoires adaptées à leurs capacités et à leurs aspirations, depuis le milieu protégé jusqu'au milieu ordinaire. AVENS développe également des partenariats étroits avec des acteurs économiques et institutionnels du territoire varois, contribuant à favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap et à renforcer leur inclusion dans la société.

Ce pôle, concentré sur l'aire urbaine toulonnaise, offre l'opportunité d'accéder à des activités professionnelles, dans un environnement de travail adapté, pour toutes les personnes adultes orientées vers des structures type Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) ou Entreprise Adaptée (AE) à travers une notification délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Var.

« Le pôle a pour vocation la construction de parcours professionnels, à partir du milieu protégé pouvant évoluer vers le milieu ordinaire, par un accompagnement personnalisé, au plus près des souhaits de la personne, de ses aptitudes au travail et de ses éventuelles expériences professionnelles. » précise Olivier BLONDEAU, directeur général de l'association AVENS.

Le pôle propose une diversité de métiers sur site ou en extérieur, en équipe ou individuellement, avec un accompagnement permanent ou distancié assuré par des professionnels tels que moniteurs d'ateliers, coordinateurs de parcours ou chargés d'insertion. Cette diversité permet de construire un parcours pouvant offrir l'opportunité d'accéder à un emploi en qualité de salarié au sein d'une entreprise adaptée ou dans une entreprise partenaire avec la possibilité, depuis le 1^{er} janvier 2023, de cumuler contrat de soutien et d'accompagnement par le travail et contrat de travail de droit commun.

« Plusieurs entreprises privées, publiques et collectivités territoriales sont des partenaires forts et engagés auprès de l'association AVENS permettant de proposer un panel de métiers variés, favorisant l'employabilité des personnes, employabilité qu'AVENS renforce grâce à ses actions en matière de formation professionnelle. Cette dynamique s'illustre concrètement à travers des partenariats avec des acteurs économiques majeurs, parmi lesquels Naval Group. » ajoute Olivier BLONDEAU.

Un partenariat structurant avec Naval Group

« La visite de Mme Camille GALLIARD-MINIER, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, est notamment l'occasion de valoriser le partenariat développé entre l'association AVENS et Naval Group, véritable vitrine de l'inclusion professionnelle sur le territoire varois. » indique Olivier BLONDEAU.

Ce partenariat permet à des personnes en situation de handicap d'exercer des activités professionnelles variées. Ce modèle démontre d'ailleurs qu'un acteur économique majeur peut conjuguer performance de haut niveau et engagement sociétal en contribuant directement à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Des prestations à valeur ajoutée qui démontrent les « savoir-faire » des travailleurs et des professionnels de l'association AVENS

Le partenariat avec Naval Group mobilise l'ensemble des « savoir-faire » d'intégration et d'accompagnement de l'association d'AVENS. Tous les dispositifs sont ainsi sollicités à l'appui des activités proposées telles que l'entretien des espaces verts et des voiries, de la conciergerie et de la gestion de site de l'offre alimentaire dans sa complétude (plus d'informations : <https://untempsdavens.fr/>).

« La Fédération Paralysie Cérébrale France a été favorablement impressionnée par la capacité de l'association AVENS de transformer, ces dernières années, son immobilier, son organisation, ses activités dans le cadre d'une réponse globale au service des personnes en situation de handicap en matière d'accompagnement et de développement de l'autonomie, d'inclusivité et de parcours d'emploi accompagné dans toutes ses dimensions. L'association AVENS démontre, si besoin était, que la transformation de l'offre est bien en marche et que des acteurs sont particulièrement en pointe. La Fédération adresse à AVENS ses chaleureuses félicitations pour ses initiatives en matière d'inclusion et

de coopération avec le milieu ordinaire ; ceux-ci feront, à n'en pas douter, école dans le réseau fédéral. » précise Jean-Luc LOUBET, Président de la Fédération Paralyse Cérébrale France.

Un outil immobilier de travail modernisé et repensé

L'association AVENS, dans le cadre de sa transformation, a engagé, depuis l'été 2025, avec l'appui et le soutien fort de l'Agence Régionale de Santé (ARS), une modernisation totale de son site situé à La Farlède au cœur de la zone industrielle de Toulon Est. Après la destruction de son ancien bâtiment industriel de 1 500 m², qui datait des années 70, c'est un nouvel édifice de 2 600 m² en R+1 qui va permettre le regroupement sur le même site de ses trois ESAT, de son EA ainsi que de son siège. La fusion des trois ESAT va d'ailleurs donner naissance à l'ESAT « Un Temps d'Avens », qui accompagnera plus de 220 personnes en situation de handicap. Ce bâtiment industriel a la particularité d'être construit en caissons de paille pour répondre, dès aujourd'hui, aux enjeux climatiques de demain. Composé de matériaux nobles, le bois en particulier, celui-ci va offrir des conditions d'accueil de grande qualité aux professionnels et personnes accompagnées. C'est un véritable outil de professionnalisation qu'AVENS a initié au cœur d'une zone industrielle majeure pour être au plus près du tissu économique varois, pour réduire la frontière avec le milieu ordinaire et permettre, aux personnes qui le souhaitent, de construire un projet professionnel « sur-mesure » grâce à des entreprises qui sont des partenaires durables et engagés.

[A propos d'Avens :](#)

Implantée dans le département du Var, l'association AVENS, composée d'un conseil d'administration de quinze membres, accompagne près de 700 adultes en situation de handicap (paralysie cérébrale, polyhandicap, handicap psychique, ...) grâce à l'engagement de plus de 300 professionnels répartis au sein de quatorze Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS). Résolument tournée vers l'inclusion, l'autodétermination et le vivre-ensemble, AVENS propose un accompagnement individualisé favorisant l'autonomie, l'accès à l'emploi et la participation citoyenne des personnes accompagnées. Son organisation repose sur plusieurs pôles complémentaires : pôle d'accompagnement à l'inclusivité et au rétablissement (PAIR), pôle d'accompagnement vers l'autonomie (PAVA) et pôle parcours emploi accompagné (PPEA). Ce dernier pôle est dédié aux parcours professionnels permettant de construire des trajectoires adaptées aux capacités et aux aspirations des personnes, depuis le milieu protégé jusqu'au milieu ordinaire lorsque cela est possible. AVENS développe également des partenariats étroits avec des acteurs économiques et institutionnels du territoire, contribuant à favoriser l'employabilité des personnes accompagnées et à renforcer leur inclusion dans la société.

[A propos de la Fédération Paralyse Cérébrale France :](#)

La Fédération Paralyse Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec une paralysie cérébrale ou avec un handicap à prédominance motrice. La Fédération Paralyse Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, ...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français. Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP). Le réseau fédéral accompagne, chaque jour, près de 11 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 250 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale. Membre du comité exécutif de Collectif Handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), la Fédération Paralyse Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche et l'innovation, participation des personnes... C'est notamment dans ce cadre que celle-ci a développé un dispositif innovant : l'Académie des experts d'usages.

www.paralysiecerebralefrance.fr

Contact presse : Agence ETYCOM – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47